



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.17/1996/10/Add.1
8 mars 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Quatrième session
18 avril-3 mai 1996

Dynamique démographique et durabilité

Rapport du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 5	2
I. OBSERVATIONS GÉNÉRALES	6 - 9	3
II. EXAMEN DES PROGRÈS RÉALISÉS	10 - 36	4
A. Résultats obtenus par les pays	10 - 25	4
B. Principaux groupes et organisations non gouvernementales	26 - 36	7
III. FINANCEMENT	37 - 42	9
IV. COOPÉRATION INTERNATIONALE	43 - 58	10
V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	59 - 60	14

INTRODUCTION

1. Le présent rapport rend compte des progrès réalisés dans l'accomplissement des objectifs énoncés au chapitre 5 d'Action 21 (Dynamique démographique et durabilité)¹ et énumère une série de recommandations concernant les mesures à prendre. Il a été établi par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), qui est l'organisme coordonnateur pour le chapitre 5 d'Action 21, en consultation avec le Secrétariat de l'ONU, conformément aux dispositions arrêtées par le Comité interorganisations sur le développement durable à sa quatrième session. Il est le fruit de consultations et d'échanges d'informations entre divers interlocuteurs désignés à cet effet dans plusieurs organismes des Nations Unies, des fonctionnaires nationaux et un certain nombre d'autres institutions et particuliers.

2. Dans son rapport sur le chapitre 5 d'Action 21 (E/CN.17/1995/15) dont la Commission du développement durable a été saisie à sa troisième session, le Secrétaire général a exposé les principales caractéristiques de la situation démographique aux niveaux mondial et régional et noté que la communauté internationale prenait de plus en plus conscience des conséquences que peuvent avoir pour l'environnement l'accroissement rapide de la population mondiale et d'autres tendances démographiques.

3. Cette attention croissante s'est traduite par la tenue de plusieurs grandes conférences internationales depuis le début des années 70, notamment de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992 et de la Conférence internationale sur la population et le développement en 1994. Bien que le chapitre 5 d'Action 21 et le chapitre III du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (Liens réciproques entre population, croissance économique soutenue et développement durable) aient été établis lors de deux conférences qui se sont tenues à plus de deux années d'intervalle, ils "constituent ensemble l'exposé le plus complet et le plus convaincant existant à ce jour sur ce qu'il convient de faire concernant les liens entre la population, l'environnement et le développement durable. Ces deux documents renvoient l'un à l'autre et s'étaient mutuellement"².

4. Des questions connexes ont été abordées lors de deux autres conférences internationales qui se sont tenues depuis. Le Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 6-12 mars 1995) a en quelque sorte poursuivi, en l'approfondissant, le débat sur la pauvreté entamé par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. De même, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 8-15 septembre 1995) a poursuivi la réflexion sur la condition et la promotion des femmes dans le sens marqué à la Conférence internationale sur la population et le développement. La proximité des problèmes et des thèmes donne l'assurance que les observations qui se rapportent au chapitre 5 d'Action 21 et au chapitre III du Programme d'action auront aussi une influence déterminante sur les stratégies adoptées pour résoudre de nombreux problèmes soulevés à Copenhague et à Beijing.

5. Le présent rapport donne des informations sur certains facteurs dont on a déjà montré qu'ils avaient exercé une influence décisive sur les variables démographiques et sur les politiques mises en oeuvre en matière de population et de développement durable, notamment sur les actions que les pouvoirs publics

entreprennent pour appuyer les politiques et programmes relatifs à la population ainsi que l'adoption d'une perspective sexospécifique. Il contient également des informations sur les activités et mesures que des organisations non gouvernementales et des institutions des Nations Unies ont mises en oeuvre pour donner suite aux recommandations formulées dans le chapitre 5 d'Action 21 et le chapitre III du Programme d'action.

I. OBSERVATIONS GÉNÉRALES

6. La plupart des experts s'accordent actuellement à penser que les trois principaux facteurs qui déterminent les effets du développement sur l'environnement sont les niveaux de peuplement, les modes de consommation et les types de technologies mises en oeuvre³. Comme le montrent les recommandations et les programmes d'action adoptés lors des dernières conférences internationales, la majeure partie des gouvernements partagent cette opinion. On peut ainsi lire, au chapitre 5 d'Action 21, que "la croissance de la population et de la production mondiales, jointe à des modes de consommation non viables, impose des contraintes de plus en plus lourdes aux capacités nourricières de notre planète"⁴.

7. Sur le même thème, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement indique que "les efforts déployés pour freiner l'accroissement de la population, réduire la pauvreté, faire progresser l'économie, améliorer la protection de l'environnement et restreindre les modes de consommation et de production non viables se renforcent mutuellement"⁵. On peut également y lire que, "le but ultime [étant] d'améliorer la qualité de l'existence des générations actuelles et futures, l'objectif est de faciliter au plus vite la transition démographique dans les pays où il existe un déséquilibre entre les taux démographiques et les objectifs sociaux, économiques et écologiques, tout en respectant pleinement les droits fondamentaux. Ce processus contribuera à stabiliser la population mondiale et, conjugué avec la modification de schémas de production et de consommation [non viables, à assurer] une croissance économique et un développement durables"⁶.

8. Les documents des conférences et les travaux de recherche entrepris insistent souvent sur l'impact que peut avoir l'action des pouvoirs publics sur le succès des politiques, notamment dans le domaine démographique. La participation directe et active du secteur public est indispensable au succès de la mise en oeuvre de toutes les dispositions d'Action 21. Comme le note le Programme d'action, "l'expérience a ... montré que là où les responsables se sont fermement engagés ..., les pays ont pu mobiliser durablement les volontés politiques à tous les niveaux pour assurer le succès des programmes et projets axés sur la population et le développement"⁷. Confirmant les résultats de nombreux travaux de recherche, une étude de date récente a notamment conclu que les politiques et programmes des pouvoirs publics pouvaient avoir une influence décisive sur la planification familiale et le déclin de la fécondité⁸.

9. Il en est de même pour l'équité et l'égalité des sexes. Faisant la synthèse de la réflexion engagée dans les chapitres 5 et 24 d'Action 21, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement a marqué une étape décisive en soulignant l'importance des relations entre les hommes et les femmes. C'est le premier document

international de ce type qui a reconnu que la condition des femmes et des filles exerçait une influence sur divers facteurs déterminants pour la transition démographique et la réalisation d'un développement durable. "Le renforcement des moyens d'action et de l'autonomie des femmes et l'amélioration de leur condition sur les plans politique, social, économique et sanitaire constituent en soi une fin de la plus haute importance. En outre, c'est là une condition essentielle du développement durable... Améliorer la condition de la femme a aussi pour effet de rendre celle-ci plus apte à prendre des décisions à tous les échelons dans tous les domaines de la vie, dont la sexualité et la procréation, ce qui est essentiel pour le succès à long terme des programmes de population"⁹.

II. EXAMEN DES PROGRÈS RÉALISÉS

A. Résultats obtenus par les pays

10. Dans le cadre de ses activités de suivi, l'Équipe spéciale du FNUAP chargée de la mise en oeuvre des dispositions de la Conférence internationale sur la population et le développement a envoyé des questionnaires à quelque 120 bureaux extérieurs couvrant plus de 130 pays. À ce jour, 78 bureaux ont répondu. Les informations qu'ils lui ont communiquées présentent un intérêt certain, même si elles ne se prêtent pas à une analyse statistique ou quantitative.

11. À en juger par les réponses, dans la très grande majorité des pays qui en ont envoyé, le Programme d'action a été largement diffusé et de multiples filières de communication, publiques ou privées, ont été utilisées pour faire connaître les principaux résultats de son application. Ainsi, l'opinion publique n'a que rarement, ou jamais, été autant sensibilisée aux questions de population.

12. La tendance générale est d'attacher une importance croissante aux questions de population. Cela est déjà vrai depuis quelque temps, mais cette tendance s'est considérablement renforcée depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et, surtout, depuis la Conférence internationale sur la population et le développement. Les documents de ces deux conférences ont fortement insisté sur la nécessité de tenir compte des facteurs démographiques dans la planification de la gestion de l'environnement et du développement, nécessité qui est de plus en plus largement admise et prise en compte, comme le prouvent notamment les modifications qu'un certain nombre de pays ont apportées à leurs structures institutionnelles en créant de nouvelles sections, directions ou départements chargés des questions de population.

13. Qu'elles s'inspirent de projets plus anciens ou aient été élaborées à partir de zéro, les politiques démographiques mises en oeuvre ont toutes été conformes aux recommandations formulées dans le Programme d'action. La plupart des pays ont maintenant la tâche importante de traduire dans les faits les recommandations du Programme d'action concernant la santé de la reproduction, ce qui suppose notamment dans la plupart des cas qu'ils intègrent les méthodes existant dans le domaine de la santé maternelle et infantile et de la planification familiale (SMI/PF) à la nouvelle politique, de caractère plus global, de santé génésique et de planification familiale définie à la Conférence internationale sur la population et le développement.

14. La majorité des pays en développement pour lesquels des réponses ont été reçues ne proposent qu'un nombre limité de services dans le domaine de la santé génésique. Comme on pouvait s'y attendre, les services disponibles – information et orientation en matière de planification familiale, soins prénatals et postnatals et accouchement sans risque – relèvent le plus souvent de la SMI/PF. Il est évident que le passage d'une approche à l'autre n'ira pas sans difficultés.

15. Au niveau national, l'ampleur des efforts entrepris pour améliorer la qualité des soins témoignait de la détermination des pouvoirs publics. Dans la plupart des pays, les services sont offerts au même degré et tous les secteurs de la population n'y ont pas accès sur un pied d'égalité. Toutefois, la nécessité de remédier à cette situation est largement admise et on reconnaît de plus en plus qu'il importe de donner le choix entre différentes méthodes. Pour améliorer la qualité de la santé génésique, la plupart des pays s'efforcent :

- a) de mettre en valeur les ressources humaines, notamment en formant du personnel médical et paramédical spécialisé dans la santé génésique;
- b) d'améliorer l'infrastructure;
- c) d'élaborer des protocoles médicaux pour les services de santé génésique et de PF;
- d) de développer les services de santé génésique.

16. Si, d'une façon générale, on observe une volonté d'agir croissante de la part des gouvernements, dans un grand nombre de pays, l'attention prêtée à certains secteurs de la population est loin d'être suffisante. Les activités en faveur des adolescents, qui sont rudimentaires dans la plupart des pays, sont partout insuffisantes et, même dans les pays où des programmes existent de longue date, il faut intensifier les efforts. Toutefois, il ne fait aucun doute que la Conférence internationale sur la population et le développement a été le point de départ de nouvelles initiatives visant à répondre aux besoins des adolescents et à tenir compte de leurs problèmes dans le domaine de la santé sexuelle et génésique. Près des deux tiers des pays pour lesquels des réponses ont été reçues ont communiqué qu'ils avaient pris des initiatives et étaient résolus à poursuivre leurs efforts dans ce domaine.

17. Les tentatives visant à faire participer les hommes aux programmes mis en oeuvre dans le domaine de la santé génésique et de la planification familiale étant encore récentes, il reste encore beaucoup à faire à cet égard. Là encore, la Conférence internationale sur la population et le développement a joué un rôle moteur. Dans près de la moitié des pays pour lesquels des réponses ont été reçues, il a été signalé que des activités avaient été entreprises expressément pour encourager les hommes à participer aux programmes de santé génésique. Les méthodes utilisées à cette fin sont variées et souvent novatrices pour les pays concernés.

18. Le plus souvent, les activités mises en oeuvre dans le cadre des politiques relatives à la population et des services de santé génésique et de planification familiale s'adressent aux femmes. Or, jusqu'à présent, les femmes n'ont pu jouer qu'un rôle limité dans leur élaboration et leur exécution. L'appel que la Conférence internationale sur la population et le développement a lancé en faveur de l'équité et de l'égalité des sexes dans ce secteur et dans d'autres domaines de la vie sociale, économique et politique, a poussé de nombreux pays à changer d'attitude et à adopter des politiques dont ils avaient jusque-là

négligé l'importance. Dans la plupart des pays, on cherche à concilier le respect des valeurs et moeurs traditionnels avec la réalisation des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement et l'application de ses recommandations. De nombreux pays, qui s'intéressent aux questions de parité entre les sexes depuis longtemps, ont déjà obtenu des résultats et sont en passe d'en obtenir d'autres encore. Dans d'autres pays, qui se sont mobilisés plus récemment, l'évolution est plus lente.

19. Le degré de participation des femmes est très variable d'un pays à l'autre. La moitié environ des pays pour lesquels des réponses ont été reçues ont communiqué que des femmes occupaient des postes de décision dans le système de soins. Par ailleurs, les problèmes de parité entre les sexes sont de plus en plus pris en compte lors de l'élaboration et de l'exécution des programmes. Un nombre croissant de projets comprennent désormais des activités de sensibilisation à ces problèmes. Toutefois, d'après les informations reçues, le secteur de la santé est l'un des plus vulnérables en période de difficultés économiques et les femmes qui y travaillent sont souvent les plus exposées si le secteur subit des compressions.

20. Les objectifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et de la Conférence internationale sur la population et le développement ne pourront être atteints que si les groupes de population concernés comprennent, si peu que ce soit, l'intérêt des intentions que cachent ces objectifs. Or, ils ne peuvent y être sensibilisés que s'ils sont informés et formés en conséquence. En effet, aucun programme de population ne saurait être couronné de succès à moins de s'appuyer sur des activités d'information, d'éducation et de communication (IEC).

21. D'après les informations fournies par les bureaux extérieurs, il reste beaucoup à faire dans le domaine des activités de plaidoyer et d'IEC. Bien que des activités quelconques d'IEC soient mises en oeuvre dans presque tous les pays, seul un tiers de ceux pour lesquels des réponses ont été reçues suivent réellement une stratégie pleinement développée en matière d'IEC et la plupart des activités d'IEC qu'ils mettent en oeuvre portent uniquement sur le mode de prestation de services. La tâche qui s'impose à la plupart des pays est d'élaborer une stratégie nationale d'IEC dans le domaine de la santé génésique et, à ce jour, plus de la moitié des pays pour lesquels des réponses ont été reçues ont effectivement entrepris de le faire.

22. D'une façon générale, la plupart des pays enregistrent des progrès dans le domaine de la population. À en juger d'après le nombre d'activités engagées ou réorientées au cours des deux dernières années, la majorité des pays font désormais une place plus large aux politiques démographiques. Si la situation n'évolue pas plus rapidement, cela tient à trois types d'obstacles.

23. Dans de nombreux cas, on a constaté que les activités menées dans le domaine de la population étaient fortement influencées par des facteurs socioculturels et par les tensions entre tradition et modernité. On ne vient souvent à bout de ce type de problèmes qu'avec le temps, mais on peut déjà faire beaucoup en adoptant des stratégies d'IEC et d'autres stratégies efficaces dans le domaine de la population.

24. Les modifications des arrangements institutionnels, en particulier dans le secteur public, peuvent également contribuer pour beaucoup au succès de l'application du Programme d'action. Toutefois, l'approche fondée sur la SMI/PF est beaucoup moins complexe que la stratégie multisectorielle de santé génésique et de PF et de nombreux pays ont du mal à passer de l'une à l'autre. La modification des arrangements institutionnels suppose que la coopération et la coordination se fassent à d'autres niveaux. Il est donc plus indispensable que jamais de disposer d'un personnel qualifié et expérimenté, souvent en nombre insuffisant même dans les circonstances les plus favorables. Dans de nombreux pays, la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée est sans doute le principal obstacle au progrès.

25. L'appui international reste indispensable. Dans de nombreux pays, l'insuffisance des ressources financières nationales continue à donner lieu à de graves difficultés économiques et limite considérablement la gamme et la portée des activités entreprises. Le manque de ressources financières peut également entraîner un profond déséquilibre entre le montant des ressources nécessaires à la rémunération d'une main-d'oeuvre suffisamment qualifiée et expérimentée et le montant des ressources consacrées aux activités liées aux programmes (voir sect. III ci-après pour de plus amples informations sur le flux des ressources internationales consacrées aux activités en matière de population).

B. Principaux groupes et organisations non gouvernementales

26. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et la Conférence internationale sur la population et le développement ont été marquées par une participation nombreuse et significative des organisations non gouvernementales dont certaines assument la plus lourde charge des activités liées à la mise en oeuvre des politiques en matière de population. À l'origine, nombre d'entre elles s'occupaient soit de population soit d'environnement mais, sans doute sous l'influence de ces deux conférences, elles ont élargi leur champ d'activité pour englober les questions de population et d'environnement.

27. Il est par ailleurs probable que ces deux conférences ont suscité la création de nouvelles organisations non gouvernementales spécialisées dans les questions d'environnement et de développement qui s'occupent également des questions de population, mais l'on ne dispose pas des données nécessaires pour évaluer leur nombre avec précision. Au total, 1 254 organisations non gouvernementales ont été accréditées par l'Organisation des Nations Unies pour participer aux travaux de la Conférence internationale sur la population et le développement. La plupart d'entre elles sont spécialisées uniquement dans les questions de population et de santé. Parmi les autres, quelque 140, dont on sait qu'elles s'occupent essentiellement des questions d'environnement et de développement aussi bien que de population, ont été invitées à répondre à un questionnaire pour les besoins de l'établissement du présent rapport.

28. Vingt-quatre organisations ont répondu. Elles appartiennent à l'une ou l'autre des principales régions du monde et se situent au niveau international, national, régional, local ou communautaire. Le champ d'activité, la composition et les objectifs de toutes ces organisations diffèrent selon leur statut et leur lieu d'implantation. Les réponses fournies par ces organisations, qui ont pour centres d'intérêt les femmes, les jeunes, l'environnement, les questions

communautaires et la planification familiale, ont permis d'en savoir plus sur la gamme et le volume des activités des organisations non gouvernementales, sur leurs approches respectives et sur les questions qu'elles considèrent comme importantes pour le thème qui fait l'objet du présent rapport.

29. En dépit de l'extrême diversité de leurs champs d'activité et lieux d'implantation respectifs, toutes, sauf une, considèrent les activités d'information et de sensibilisation de l'opinion publique comme des tâches essentielles.

30. Toutes reconnaissent que les questions de population, d'environnement et de développement sont intimement liées, mais plus des trois quarts d'entre elles estiment que dans leur pays d'origine, on n'a que faiblement pris conscience de ces liens. Mieux encore, plus de la moitié d'entre elles considèrent que les organisations non gouvernementales elles-mêmes n'en ont pas suffisamment pris conscience. À cet égard, plusieurs soulignent qu'il importe de renforcer la capacité des organisations locales et communautaires en matière de sensibilisation et de promotion.

31. Les activités de la majorité des organisations non gouvernementales qui ont répondu au questionnaire se limitent aux questions d'intérêt national et local dans leur propre pays. Toutefois, les réponses reçues indiquent que la constitution de réseaux et la collaboration se développent par delà les frontières nationales, faisant intervenir des organisations internationales et des institutions de financement. Ainsi, de nombreuses organisations non gouvernementales dont les activités se limitent au niveau local, régional ou national, semblent susciter l'intérêt de certains organismes internationaux, y compris pour un appui financier. Toutes, sauf cinq, ont cité au moins deux organismes ou institutions de financement avec lesquels elles coopèrent. Il s'agit notamment des organismes du système des Nations Unies, des institutions et organismes nationaux de développement, des organisations non gouvernementales internationales ainsi que des autorités nationales ou locales de leur pays d'origine.

32. Plusieurs organisations non gouvernementales sont soit intégrées dans des réseaux, soit parrainées par une autre organisation plus importante, ce qui leur permet de renforcer leurs capacités grâce à des activités de formation, à l'échange de données d'expérience et d'informations, etc. Ce statut leur permet également d'apporter leurs contributions à de grandes rencontres nationales ou internationales ou d'y exercer leur influence.

33. Nombre d'entre elles bénéficient d'un financement extérieur, ce qui démontre l'intérêt accru que leur accordent les institutions de financement bilatérales et multilatérales. Cela peut s'expliquer en partie par le large éventail des questions et des activités auxquelles s'intéressent les organisations non gouvernementales, notamment celles qui s'occupent des questions de population, d'environnement et de développement. Ces activités couvrent des domaines aussi divers que le transfert de technologie, la fourniture de services de santé en matière de reproduction, la mise en place de capacités, la promotion d'activités rémunératrices et les campagnes de plaidoyer et d'alphabétisation.

34. L'analyse des réponses au questionnaire indique que les questions d'environnement et de développement d'une part, et les questions de population d'autre part, sont intimement liées à tous les niveaux. Ainsi, quelle que soit l'ampleur géographique des activités, on ne peut dissocier certaines questions comme l'épuisement des ressources naturelles, la baisse de la production alimentaire, et la raréfaction et la moindre qualité des ressources en eau, de certaines autres comme les activités rémunératrices, l'alphabétisation, les soins de santé, les modèles de production et de consommation non viables dans le monde développé, la privatisation et les effets des programmes d'ajustement structurel, la structure du commerce international et le fardeau de la dette extérieure.

35. Afin de tirer le meilleur profit de la contribution des principaux groupes et des organisations non gouvernementales à la mise en oeuvre du programme d'action, le FNUAP a mis en place, à cet effet, un comité consultatif des organisations non gouvernementales qui a joué un rôle important dans l'élaboration de nouvelles stratégies au lendemain de la Conférence internationale sur la population et le développement. Le Comité consultatif a examiné un certain nombre de questions parmi lesquelles : la manière dont les organisations non gouvernementales pourraient contribuer au suivi de la mise en oeuvre du programme d'action aux niveaux national et international; les moyens que pourrait utiliser le FNUAP pour inciter les gouvernements à développer leur collaboration avec les organisations non gouvernementales; les moyens auxquels le FNUAP devrait recourir pour identifier des partenaires potentiels parmi les organisations non gouvernementales nationales, évaluer leurs capacités et tirer profit de leurs compétences, tant pour la fourniture de services que pour les activités de plaidoyer; ainsi que pour fournir aux organisations non gouvernementales la formation et l'appui dont elles ont besoin; et, enfin, la révision des méthodes de travail du FNUAP pour faciliter l'établissement de partenariats.

36. Le Comité consultatif et le FNUAP ont également abordé un certain nombre de questions concrètes liées au développement. Il s'agit notamment de la participation des femmes au développement, de l'atténuation de la pauvreté, de la santé en matière de reproduction, de la recherche, de la formation et des activités de plaidoyer. D'autres séances de travail doivent être consacrées à l'évolution de la collaboration entre le FNUAP et les organisations non gouvernementales, orientation future des programmes du FNUAP, etc.

III. FINANCEMENT

37. Une année et demie seulement après la tenue de la Conférence internationale sur la population et le développement, il est trop tôt pour évaluer avec précision le flux de ressources consacrées par les pays aux politiques et programmes en matière de population. Le programme d'action de la Conférence prévoit que les pays en développement devraient fournir environ les deux tiers des ressources nécessaires à ces programmes. En dépit des données fragmentaires dont on dispose, on sait que plusieurs pays sont en train de redéfinir leurs priorités nationales en faveur des programmes de population, même si le Programme d'action précise par ailleurs que tous les pays ne seront probablement pas en mesure de fournir les deux tiers des ressources nécessaires.

38. D'après les rapports qu'ils ont présentés, de nombreux pays éprouvent de graves difficultés à financer leurs programmes de population en raison des problèmes économiques qui les empêchent d'allouer les ressources nécessaires à ceux-ci. Cette situation a eu des conséquences négatives sur la fourniture des services et la possibilité d'y accéder qui se sont souvent traduites par une pénurie de personnel qualifié, de fournitures et d'équipements dans les structures de santé.

39. Les ressources extérieures doivent atteindre au moins le montant prévu par la Conférence sur la population et le développement pour financer les activités en matière de population prévues par le Programme d'action. Certains pays donateurs ont annoncé une augmentation de leur aide pour appuyer ces activités, tandis que d'autres l'ont déjà fait.

40. Plus de 80 % de l'aide multilatérale aux activités en matière de population sont fournis par le FNUAP, dont les ressources ont augmenté depuis la tenue de la Conférence. En 1995, ses recettes ont augmenté de 16 % par rapport à 1994. Pour 1996, le FNUAP s'est fixé pour objectif un montant de 325 millions de dollars.

41. Les principaux bailleurs de fond (prêts et crédits) pour les activités en matière de population sont la Banque mondiale, et, de plus en plus, les banques régionales de développement. Ainsi, en 1993, la Banque mondiale a fourni environ 344 millions de dollars, ce qui représente la deuxième contribution par ordre de grandeur depuis 1984. Entre 1990 et 1993, le total de l'aide internationale aux activités en matière de population est passé de 972 à 1 310 millions de dollars. Les données relatives à l'aide internationale pour 1994 et les années suivantes ne sont pas encore disponibles.

42. S'il est vrai que la mobilisation des ressources financières a enregistré quelques progrès, d'autres ressources sont nécessaires d'urgence pour mieux identifier et satisfaire les besoins en matière de population et de développement.

IV. COOPÉRATION INTERNATIONALE

43. Les efforts faits récemment pour intégrer davantage les variables démographiques aux principales activités des organismes du système des Nations Unies ont été favorisés par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et la Conférence internationale sur la population et le développement, et ont pris essentiellement deux formes. La première a consisté à réorganiser les "unités de population" et à leur faire assumer des fonctions plus utiles au sein des structures institutionnelles d'ensemble concernées, parfois dans le cadre d'une réorganisation générale. La seconde a consisté à tenir compte des facteurs démographiques dans un plus large éventail de questions et domaines d'activités liés à l'environnement et au développement.

44. Dans le cadre d'une réorganisation générale et d'une plus grande intégration des questions de population, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a créé un service du Programme de population regroupant les spécialistes des services d'appui technique au sein

d'un Département du développement durable récemment créé. L'une des fonctions du Service du Programme de population est de conseiller les pays en matière d'élaboration de projets et programmes nationaux dans le secteur de la population et de l'environnement.

45. Le Service a également mené des études au niveau de la FAO, notamment sur les thèmes suivants : "Problématique homme-femme, environnement et population au Proche-Orient : principaux défis pour l'action gouvernementale en matière de développement rural durable", "Population et dégradation des sols" et "Population et ressources en eau". Pour assurer une meilleure planification du développement dans les zones touchées, une étude est actuellement en cours sur les migrations spontanées vers les zones où l'onchocercose a été éliminée.

46. Les problèmes écologiques associés aux réfugiés sont devenus plus complexes et plus graves ces dernières années. Plusieurs facteurs contribuent à l'impact que les réfugiés ont sur l'environnement autour des camps qu'ils occupent. En premier lieu, dans de nombreux cas d'urgence de fraîche date, les réfugiés sont considérablement plus nombreux que la population locale établie dans les zones avoisinantes. En deuxième lieu, les réfugiés sont fréquemment installés dans des zones écologiquement sensibles, notamment à proximité de parcs nationaux et d'autres zones protégées. Enfin, les réfugiés ont maintenant tendance à rester dans les pays d'asile pour de plus longues périodes.

47. Face à cette évolution et aux diverses insuffisances des projets relatifs à l'environnement qu'il a exécutés, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a procédé à un examen de ses activités dans le domaine de l'environnement. Les principes directeurs provisoires pour une gestion écologique des programmes visant les réfugiés, introduits en juillet 1994, ont été révisés suite au réexamen des politiques et pratiques du HCR par un groupe de travail interne sur l'environnement. L'un des objectifs fondamentaux de ces remaniements était de faire en sorte que les nouveaux principes directeurs soient conformes à la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et à l'esprit d'Action 21. Le HCR a également pris de nouvelles initiatives en matière d'environnement. Il s'agit notamment de l'éducation écologique et de la participation des réfugiés et des autochtones aux activités liées à l'environnement ainsi que de l'expérimentation sur le terrain, dans les camps de réfugiés, de technologies nouvelles, récentes et mieux adaptées.

48. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) a entrepris deux principaux types d'activités intéressant le chapitre 5. Le premier consiste en des travaux de documentation et d'analyse portant sur les tendances en matière d'urbanisation et leurs divers effets sur l'environnement. Le second comprend des activités dans le domaine de la statistique faisant intervenir d'innombrables données démographiques. Les résultats de ces travaux seront incorporés, dans une large mesure, au plan d'action mondial en cours d'élaboration pour la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), qui se tiendra à Istanbul en juin 1996. La publication d'Habitat intitulée Recueil des statistiques des établissements humains 1995¹⁰ contient 30 tableaux portant sur une gamme variée de sujets, notamment la population et ses caractéristiques, la population économiquement active par branche d'activité et profession, l'utilisation des sols, les unités d'habitation, etc. Il s'agit d'une publication statistique importante car elle

permet de sensibiliser le public aux tendances démographiques et au développement durable des établissements humains. Le Centre publie également un certain nombre d'autres études et publications utiles.

49. Les activités entreprises par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour donner suite au chapitre 5 d'Action 21, et maintenant aussi au chapitre III du Programme d'action, visent à favoriser la survie et le développement des enfants et des femmes en renforçant l'appui aux programmes dans quatre principaux domaines : éducation des filles; responsabilisation des femmes et des filles; soins de santé primaires, y compris la santé génésique; enfin, enquête sur l'état de la mortalité infantile et maternelle. Les activités dans ces domaines sont entreprises dans le cadre de programmes de pays élaborés en coopération avec les gouvernements, généralement en cycles quinquennaux, et exécutés par les pouvoirs publics et des organisations locales. Des liens de collaboration existent également avec des donateurs participants, des ONG et d'autres organismes des Nations Unies.

50. La Division de la population, qui relève du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat des Nations Unies, participe à certaines activités en cours s'inscrivant dans le cadre du suivi d'Action 21 et du Programme d'action. Il s'agit notamment de contribuer au programme coordonné du Département de la coordination des politiques et du développement durable visant à élaborer des indicateurs du développement durable. La Division fait fonction de secrétariat de la Commission de la population et du développement qui est chargée au premier chef d'examiner la mise en oeuvre du Programme d'action. Plusieurs activités de la Division à cet égard concernent également le chapitre 5 d'Action 21, notamment l'élaboration du World Population Monitoring Report (Rapport sur la population mondiale) qui portera en 1996 sur la santé génésique.

51. Outre ces projets dans le domaine de la population, de l'environnement et du développement, qui sont exécutés dans le cadre des programmes de pays, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) finance également un certain nombre de projets et activités d'information et de sensibilisation du public réalisés par d'autres organismes du système des Nations Unies [notamment la FAO, l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Université des Nations Unies (UNU)] ainsi que par divers types d'ONG allant des universités et instituts de recherche aux groupes et organisations de plaidoyer. Le Fonds a également assumé la présidence de l'Équipe spéciale interinstitutions sur la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Pour relever les défis que pose en particulier le Programme d'action, le Fonds a, au cours de l'année écoulée, réexaminé ses pratiques et principes directeurs, notamment ceux intéressant particulièrement le développement et l'environnement. Il a également réexaminé et révisé, avec l'approbation du Conseil d'administration, les formules et règles régissant la prise des décisions relatives aux niveaux de financement des programmes de pays.

52. L'Équipe spéciale interinstitutions avait pour objectif de renforcer la collaboration entre les institutions des Nations Unies en matière de mise en oeuvre des recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement. À cette fin, l'Équipe spéciale a initialement mis en place

cinq groupes de travail, une institution chef de file étant désignée pour chacun. Ce sont : le groupe sur les systèmes de diffusion de données communes au niveau national, avec l'UNICEF pour chef de file; le groupe sur l'éducation de base, avec l'UNESCO pour chef de file; le groupe sur la responsabilisation des femmes, avec l'UNIFEM pour chef de file; le groupe sur la santé génésique, avec l'OMS pour chef de file; enfin, le groupe sur les questions d'orientation générale, avec le FNUAP pour chef de file. Quatre de ces groupes ont élaboré des principes directeurs pour la coopération interinstitutions au niveau national dans leurs domaines respectifs. Avec l'OIT pour chef de file, un groupe de travail sur les migrations internationales a également été créé. En novembre 1995, suite à l'élargissement de son mandat, l'Équipe spéciale interinstitutions a été rebaptisée Équipe spéciale sur les services sociaux de base pour tous du CAC.

53. La plus importante activité entreprise par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) au cours de l'année écoulée a été l'organisation de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement tenue en novembre. La Conférence a élaboré un programme d'action régional sur la lutte contre la pauvreté, qui comporte des conséquences pour la préservation à long terme de l'environnement. La désertification et la dégradation des terres sont des problèmes écologiques majeurs associés à l'accroissement rapide de la population dans la région de la CESAP. La Commission a créé le réseau régional de centres de recherche et de formation sur la lutte contre la désertification en Asie et dans le Pacifique en vue d'aider les pauvres des zones arides et montagneuses. Des études sur la gestion des eaux sont en cours de réalisation en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). La CESAP a également fait de la collecte et de la compilation de statistiques sur l'environnement une activité prioritaire. Des manuels de méthodologie sont produits et des séminaires organisés sur la recherche de solutions aux problèmes écologiques.

54. Peu après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a révisé ses premiers plans pour la période 1992-1997. Afin de faciliter la coordination et l'intégration de la mise en oeuvre du programme, les secteurs ont été regroupés par grand thème. L'un des neuf grands thèmes, à savoir l'atténuation de la pauvreté par le développement durable, comprenait notamment les secteurs suivants : agriculture et développement rural; affaires maritimes (ressources biologiques); environnement et développement; établissements humains; enfin, population. La Conférence des ministres africains responsables du développement durable et de l'environnement a tenu sa première session en janvier 1996.

55. Dans le cadre de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), le Centre latino-américain de démographie (CELADE) est chargé de mettre en oeuvre une grande partie du programme de population de l'Amérique latine et des Caraïbes. Faisant office de secrétariat technique pour les pays de la région, le CELADE a élaboré le plan d'action régional sur la population et le développement pour l'Amérique latine et les Caraïbes adopté par la CEPALC en avril 1994. La structure du Centre fait apparaître quatre secteurs techniques ou organisationnels, dont chacun poursuit ses propres activités. Le Centre effectue de nombreux travaux de recherche, produit du matériel d'enseignement et organise des cours, rassemble des données pour créer des bases de données,

notamment un CD-ROM/DOCPAL (base de données du Système de documentation sur la population d'Amérique latine), et dispense une formation en matière de population et de développement. Par ailleurs, il collabore largement avec les principaux groupes et organisations non gouvernementales.

56. Le Sommet mondial pour le développement social et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes ont confirmé la pertinence de nombreuses recommandations d'Action 21 et du Programme d'action. En effet, le Sommet a réaffirmé nombre des objectifs démographiques du Programme d'action, et la Conférence mis de nouveau l'accent sur la santé génésique. Le Programme d'action de Beijing a également souligné le rôle des femmes dans la gestion de l'environnement – ce qu'aucun document précédent de ce genre n'avait jamais fait. Il y est recommandé d'associer activement les femmes à la prise de décisions relatives à l'environnement à tous les niveaux, de tenir compte des préoccupations des femmes et des critères de caractère sexuel dans les politiques et programmes de développement durable; et d'évaluer à tous les niveaux l'incidence des politiques de développement et d'environnement sur les femmes.

57. À sa troisième session, la Commission du développement durable a demandé au Conseil économique et social d'examiner les moyens d'assurer la synergie et la coopération entre elle et la Commission de la population et du développement¹¹. À sa session de fond de 1995, le Conseil s'est engagé, en collaboration avec ses commissions techniques à "veiller à une meilleure répartition des tâches entre ces organes et faire en sorte que leurs programmes pluriannuels soient bien coordonnés" et à "préciser selon quelles modalités les thèmes communs devraient être examinés par les commissions techniques"¹².

58. Il s'est également engagé à revoir, "selon que de besoin, le mandat, la composition et les méthodes de travail des commissions techniques en fonction de l'ampleur des tâches qui leur sont assignées, et les modifier en conséquence"¹³.

V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

59. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et la Conférence internationale sur la population et le développement ont été des manifestations de grande portée aux conséquences multiples. Ces deux manifestations, et en particulier la Conférence internationale, ont engendré de nouveaux moyens de faire face aux questions et problèmes de population. La nouvelle approche, mieux intégrée, de la Conférence internationale propose assez clairement une tâche redoutable à de nombreux pays. Toutefois, les pays qui n'avaient pas encore complètement mis en oeuvre la première approche, peut-être moins exigeante, ne sont pas ceux qui rencontrent le plus de difficultés à s'adapter à la nouvelle. En effet, certains pays auront probablement moins de peine à s'adapter à la nouvelle approche précisément parce qu'ils ne sont pas liés par l'ancienne ni habitués aux démarches qu'elle imposait.

60. De plus, les deux conférences ont fait mieux connaître les questions de population et, en conséquence, les liens existants entre celles-ci et les questions de développement et d'environnement. Le succès du passage d'une approche à l'autre et l'ampleur des mesures prises concernant les liens délicats entre population, environnement et développement seront, dans une large mesure, fonction des ressources financières dégagées aux niveaux national et international.

Notes

¹ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), résolution 1, annexe II.

² E/CN.17/1995/15, par. 15.

³ Poverty and the Environment. Reconciling short-term needs with long-term sustainability goals (Nairobi, Programme des Nations Unies pour l'environnement, 1995), p. 29.

⁴ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, op. cit., par. 5.3.

⁵ Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.7), chap. I, résolution 1, annexe, par. 3.14.

⁶ Ibid., par. 6.3.

⁷ Ibid., par. 13.1.

⁸ Population Policies and Programmes: Determinants and Consequences in Eight Developing Countries (Londres, London School of Hygiene & Tropical Medicine and United Nations Population Fund, s. d.), p. iii.

⁹ Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, op. cit., par. 4.1.

¹⁰ Centre des Nations Unies pour les établissements humains, Nairobi, 1995.

¹¹ Documents officiels du Conseil économique et social, 1995, Supplément No 12 (E/1995/32), par. ...

¹² Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément No 3 (A/50/3/Rev.1), chap. III, par. 22, I.C.

¹³ Ibid.
